

Solutions numériques pour

Le canton de Genève mène un projet innovateur dans le secteur de la cybersanté. La Poste, en tant qu'entreprise générale, développe et exploite la plate-forme Internet «e-toile», grâce à laquelle hôpitaux, médecins, laboratoires, pharmacies et services de soins à domicile pourront échanger des données de patients, rapidement et simplement.

Texte: Michael Flückiger / Photo: Keystone



Lors d'une visite médicale, le dossier électronique du patient est d'une grande importance.

Dans le secteur de la santé, les données des patients sont souvent décentralisées, sans compter que certaines ne sont disponibles que sur papier et non sur support électronique. Or, le dossier médical de tout un chacun est important. Il inclut des consultations auprès de médecins de famille ou de spécialistes et, le cas échéant, des hospitalisations. Les informations dont disposent les médecins sont du coup souvent incomplètes, d'où un risque de diagnostic erroné et, partant, de traitement inadapté. De plus, n'ayant pas connaissance des mesures prises précédemment par un autre praticien, un médecin peut par exemple faire des prescriptions redondantes, d'où des dépenses inutiles.

Un meilleur accès aux informations

Grâce au dossier électronique du patient, les informations utiles à tous les prestataires de services médicaux tels que médecins, hôpitaux, laboratoires, pharmacies et services de soins à domicile seront facilement accessibles,

permettant d'améliorer encore les traitements. A noter que le patient déterminera lui-même la liste des personnes ayant accès à son dossier.

A l'avenir, les patients devront s'identifier au moyen d'une carte à puce protégée par un NIP, comme les cartes permettant de retirer de l'argent aux bancomat, lorsqu'ils se rendront chez leur médecin. Ce dernier s'identifiera lui aussi avec sa propre carte à puce, appelée «Health Professional Card». Grâce à la plate-forme Internet sécurisée «e-toile», le médecin traitant pourra dès lors faire apparaître à l'écran de son ordinateur les données disponibles auprès de tous les médecins, hôpitaux et laboratoires auxquels le patient a eu affaire. Il aura ainsi accès en quelques secondes aux derniers diagnostics, clichés radiologiques, traitements et médicaments prescrits.

Une mise en œuvre complexe

La Confédération s'est fixé pour objectif la mise en œuvre sur tout le territoire du dossier médical électronique d'ici à 2015, via les can-

tons. Le canton de Genève est le premier à avoir déjà posé les bases juridiques régissant l'utilisation du dossier médical électronique. A l'automne 2009, il a ainsi conclu un partenariat avec la Poste, afin d'effectuer un essai pilote incluant les acteurs du secteur de la santé du canton de Genève et de nombreux patients. Cet automne, la Poste lancera un essai pilote («e-toile») de mise en réseau électronique des acteurs du secteur de la santé de la région. La Poste travaille déjà depuis des mois au lancement opérationnel du projet, mais l'interconnexion des quelque 200 professionnels de la santé qui prennent part à cette expérience, dont les Hôpitaux Universitaires de Genève, et la mise en place de l'infrastructure demandent beaucoup de temps. Les patients des communes de Bernex, de Confignon, d'Onex et du Petit-Lancy, pourront dire dès cet automne s'ils souhaitent participer à ce test.

Ce projet a une dimension pionnière pour la stratégie de la Confédération en matière de cybersanté. La Poste Suisse soutient activement ce projet, grâce à son savoir-faire en matière de transfert sécurisé de données électroniques et à des investissements de plusieurs millions de francs.

La Poste travaille déjà depuis des mois au lancement opérationnel du projet, mais l'interconnexion des quelque 200 professionnels de la santé qui prennent part à cette expérience, dont les Hôpitaux Universitaires de Genève, et la mise en place de l'infrastructure demandent beaucoup de temps. Les patients des communes de Bernex, de Confignon, d'Onex et du Petit-Lancy, pourront dire dès cet automne s'ils souhaitent participer à ce test.

La carte d'assuré de la Poste

Pour l'essai pilote «e-toile», la Poste utilisera sa propre carte d'assuré. Elle est identique à celle fabriquée en début d'année pour les patients de la caisse d'assurance Helsana. Cette carte, déjà produite à des millions d'exemplaires, remplit les exigences techniques définies pour cet essai pilote mené à Genève.

L'administration publique

Avec l'identification numérique SuisseID, la Poste propose aux autorités et à la population suisse la solution attendue de sécurisation des transactions et des demandes effectuées par voie électronique, comme la commande d'un passeport ou d'un extrait du registre de l'état civil.

Texte: Michael Flückiger

Actuellement, les citoyens suisses désireux de faire renouveler leur passeport ou leur carte d'identité doivent se rendre dans les locaux de l'administration compétente. De même, pour tout changement à apporter au registre de l'état civil ou toute commande d'un extrait du registre des poursuites, il est nécessaire de se rendre dans la commune concernée. Si les déclarations d'impôts peuvent être remplies électroniquement, dans plusieurs cantons, il faut encore les imprimer et les signer avant de les envoyer.

La cyberadministration, soit la communication électronique avec les autorités, vise à simplifier ces processus longs et coûteux en permettant l'exécution de nombreuses démarches administratives via Internet, d'où un gain en temps et en simplicité. Mais les particuliers ne sont pas les seuls à en profiter. La cyberadministration présente d'importants avantages aussi pour les entreprises, qui se heurtent encore souvent à une lourde bureaucratie. Enfin, cette simplification bénéficiera également aux autorités, qui pourront ainsi répondre plus rapidement aux demandes de leurs administrés.

Premiers pas

De nouvelles solutions doivent être développées pour réussir la mise en œuvre des processus de cyberadministration, et la Poste en propose plusieurs. Ainsi, depuis plus de deux ans, la population peut commander par voie électronique, dans les offices de poste, un extrait de casier judiciaire. Concrètement, le client s'identifie au guichet et la Poste commande auprès de l'autorité concernée par voie électronique l'extrait de casier judiciaire, qui est envoyé au domicile du demandeur.



La SuisseID peut être utilisée avec un appareil de lecture; elle est intégrée au SwissStick.

Autre solution: le Service déménagement de la Poste permet à toute personne qui déménage à l'intérieur des cantons de St-Gall et de Zurich d'effectuer par voie électronique les démarches nécessaires auprès de la commune qu'elle quitte et de celle où elle s'établit.

SuisseID: une révolution est en marche

Autre exemple de solution: la SuisseID, première identification numérique standardisée utilisée en Suisse. Sur mandat de la Confédération, la Poste la propose aux particuliers, aux entreprises et aux administrations. Quiconque est en possession de cette preuve d'identité numérique, sous forme de carte à puce ou de clé USB, peut s'identifier sans équivoque et en toute sécurité et signer par voie électronique des documents contraignants sur le plan juridique.

La SuisseID permet en outre d'accéder à de nombreux services. Les autorités qui proposent leurs services par voie électronique sont encore rares. Mais à St-Gall, par exemple, l'Office des contributions propose un accès à ses eServices via la SuisseID. Autrement dit, les démarches fiscales peuvent dorénavant être effectuées en ligne dans ce canton. D'autres autorités vont lui emboîter le pas. En effet, depuis l'introduction

de la SuisseID au début du mois de mai 2010, plusieurs travaillent à la mise en place de guichets virtuels.

Premiers succès commerciaux

La Poste a déjà vendu plusieurs milliers de SuisseID depuis son lancement. Actuellement, elles sont utilisées principalement dans le monde du commerce, puisqu'elles permettent de soumettre des offres et de conclure des contrats par voie électronique, d'où un gain de temps et d'efficacité pour les entreprises.

Mais la SuisseID a un vrai potentiel en tant qu'outil d'accès à des services basés sur le web, notamment pour les sites de vente en ligne. Aujourd'hui, n'importe qui peut commander sur Internet des produits et des services en usurpant l'identité d'un tiers. En effet, nul ne peut garantir l'authenticité de l'identité de l'internaute. Il est donc probable que dans un avenir proche, les exploitants de sites de vente en ligne et d'autres services basés sur Internet offriront la possibilité de s'identifier avec la SuisseID, ce qui apportera une plus grande sécurité dans le déroulement des opérations commerciales.

Ajoutons que des entreprises peuvent utiliser la SuisseID pour donner l'accès à un poste de travail virtuel, ce qui permet aux collaborateurs de se connecter en toute sécurité à l'intranet et aux serveurs de leur employeur, même lorsqu'ils ne sont pas présents dans l'entreprise.

